

Procès-verbal de la séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique LABRANDE, maire de la commune.

Étaient présents : Messieurs Rémy BRÉJAUDE, Marcel CHIAPELLO, Fabrice COURTIOL, José TRÉMAUVILLE, Mesdames Nathalie CHOULET, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Annick MACHABERT et Françoise PAUVRET

Étaient excusés : Guillaume BACCON, Dominique ANDRIEU qui donne procuration à Madame Nathalie CHOULET

Secrétaire de séance : MACHABERT Annick

Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Nomination secrétaire de séance ;
- ⇒ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 ;
- ⇒ Désignation des délégués pour siéger au Syndicat eau potable et assainissement du Quercy Blanc ;
- ⇒ Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) ;
- ⇒ Désignation d'un correspondant "Défense" ;
- ⇒ Désignation d'un référent environnement au Syded ;
- ⇒ Désignation délégués Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) ;
- ⇒ Désignation délégués Territoire Énergies du Lot (TE46) ;
- ⇒ Désignation membres Commission appel d'offre ;
- ⇒ Désignation délégués Lot Ingénierie ;
- ⇒ Désignation délégué « élu » au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) ;
- ⇒ Désignation d'un référent déontologue ;
- ⇒ Désignation référant auprès du conseil supérieur du notariat ;
- ⇒ Désignation membres de la commission Transport à la demande (TAD) ;
- ⇒ Désignation correspondant mairie auprès de l'INSEE ;
- ⇒ Désignation délégués à Aquareso ;
- ⇒ Désignation membres des commissions de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et de la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt ;
- ⇒ Proposition de désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales ;
- ⇒ Adressage : ajout de numéro de rue
- ⇒ Questions diverses.

⇒ **Nomination secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose de nommer le (la) secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme MACHABERT Annick, secrétaire de la séance du 24 avril 2026.

⇒ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026**

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

⇒ **Désignation des délégués pour siéger au Syndicat eau potable et assainissement du Quercy Blanc**

Madame le maire dit qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Syndicat eau potable et assainissement du Quercy Blanc. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Fabrice COURTIOL, et Monsieur José TRÉMAUVILLE titulaires ; Monsieur Rémy BRÉJAUDE et Monsieur Guillaume BACCON, suppléants

⇒ **Proposition de désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée : du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la

commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, à savoir 24 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal propose les membres suivants :

Nathalie CHOULET	
Françoise PAUVRET	
Marcel CHIAPELLO	
Fabrice COURTIOL	
Françoise ANDRÉ	
Raoul DEBAR	
André LABRANDE	
Chantal DELCROS	
Laetitia GUILHOU	
Dominique ANDRIEU	
Nelly VAN MARLE	
Jeanine DEBAR	

⇒ **Désignation d'un correspondant "Défense"**

Madame le Maire informe de la nécessité de désigner un Correspondant Défense et propose, après délibération du Conseil Municipal et à l'unanimité, Monsieur Guillaume BACON, qui accepte cette fonction.

⇒ **Désignation d'un référent environnement au Syded**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur Dominique ANDRIEU comme référent titulaire et Monsieur Marcel CHIAPELLO comme référent suppléant « environnement » de la commune.

⇒ **Désignation délégués Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA)**

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales, le SIFA demande de désigner un membre délégué suppléant en plus d'un délégué titulaire au sein du Comité syndical. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur José TRÉMAUVILLE, titulaire et Monsieur Fabrice COURTIOL, suppléant

⇒ **Désignation délégués Territoire Énergies du Lot (TE46)**

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Nathalie CHOULET, titulaire et Monsieur Dominique ANDRIEU, suppléant.

⇒ **Désignation membres Commission appel d'offre**

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Outre le maire, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Le conseil municipal prend acte que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à Madame Véronique LABRANDE et élit Monsieur Fabrice COURTIOL, Monsieur Marcel CHIAPELLO et Madame Nathalie CHOULET, Titulaires ; Madame Françoise PAUVRET, Monsieur José TRÉMAUVILLE et Monsieur Rémy BRÉJAUDE, Suppléants.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

⇒ **Désignation délégués Lot Ingénierie**

Il est proposé au conseil municipal de désigner les deux délégués qui seront représentés aux instances de Lot Ingénierie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Désigne Annick MACHABERT représentante titulaire et Rémy BRÉJAUDE comme suppléant à l'assemblée générale et autorise Madame le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

⇒ **Désignation délégué « élu » au Comité National d'Actions Sociales (CNAS)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère depuis 2020 au comité national d'actions sociales afin de permettre aux employés de la commune de bénéficier d'un très

large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...). Madame Bénédicte PEYRARD, secrétaire générale de mairie est depuis la souscription, déléguée « agent » et « correspondante », il n'est donc pas nécessaire de renouveler cette désignation puisqu'elle exerce toujours dans notre commune. Il convient néanmoins de désigner le nouveau délégué « élu ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Madame le Maire, Véronique LABRANDE, en qualité de déléguée « élu » notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

⇒ **Désignation d'un référent déontologue**

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants :
- à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
Considérant plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Pierre GOUZENNE comme référent de la commune et précise que Monsieur Pierre GOUZENNE exercera ses missions pour une durée de 7 ans soit jusqu'à la fin du mandat.

⇒ **Désignation référent auprès du conseil supérieur du notariat**

La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...). La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1^{er} mai 2025 et le 1^{er} septembre 2025. La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes. A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Véronique LABRANDE, maire, en qualité de référent auprès du conseil supérieur du notariat.

⇒ **Désignation membres de la commission Transport à la demande (TAD)**

Considérant la nécessité de désigner deux membres de la commission TAD qui seront chargés de participer aux différentes réunions sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de nommer :

Titulaire : Madame Françoise PAUVRET

Suppléante : Madame Nathalie CHOULET

⇒ **Désignation correspondant mairie auprès de l'INSEE**

Madame le maire informe que chaque année l'INSEE réalise des enquêtes sur de nombreux thèmes (la population, l'emploi ; les conditions de vie, le logement, la santé...) auprès des ménages. Ces derniers sont systématiquement prévenus par courrier postal.

Selon le protocole, l'enquêteur(trice) peut réaliser l'enquête par téléphone ou en face à face au domicile des enquêtes, muni(e) de sa carte officielle l'accréditant. Dans ce cas, les mairies, les préfetures, les autorités de police et de gendarmerie sont informées. Ce qui n'est pas le cas pour les enquêtes téléphoniques.

Afin de lever toute inquiétude que pourraient connaître les administrés, il est proposé de désigner un « correspondant mairie » auprès de l'INSSE, il deviendra son interlocuteur privilégié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Françoise PAUVRET « correspondante mairie » auprès de l'INSEE.

⇒ **Désignation délégués à Aquareso**

Conformément à l'article L 2121-33 du Code général des Collectivités territoriales, il a été procédé à la désignation des délégués titulaires et délégués suppléants, voté à l'unanimité :

Madame Ghislaine GALTAUD, titulaire ; Madame Françoise PAUVRET, suppléante.

⇒ **Désignation membres des commissions de la Communauté des Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble et de la commune de Saint-Vincent-Rive-d'Olt**

Le maire rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

COMMISSIONS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
Conseil Communautaire	Véronique LABRANDE	Marcel CHIAPELLO
Affaires sociales	Véronique LABRANDE	Marcel CHIAPELLO
Développement économique, du numérique et des zones d'activités	Rémy BRÉJAUDE	Guillaume BACCON
Tourisme et communication	Dominique ANDRIEU	Annick MACHABERT Rémy BRÉJAUDE
Culture	Marcel CHIAPELLO	Guillaume BACCON
Voirie et réseaux divers	Fabrice COURTIOL	Véronique LABRANDE
Gestion des déchets et assainissement	Nathalie CHOLET	Annick MACHABERT
Enfance, jeunesse et petite enfance	José TRÉMAUVILLE	Ghislaine GALTAUD

⇒ **Proposition de désignation membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Vu l'article L.19 et R.7 du code électoral

Considérant que les membres de la commission de contrôle sont nommés par le préfet pour une durée de six ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Madame le maire propose à Madame le préfet, la liste des membres ci-dessous délibérée, à l'unanimité :

2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal			
Désignation de 5 conseillers municipaux titulaires	Origine des conseillers	Désignation de 5 conseillers municipaux suppléants	Origine suppléants
<p>Liste 1 : 3 conseillers titulaires</p> <p>Nom : CHOLET Prénom : Nathalie</p> <p>Nom : COURTIOL Prénom : Fabrice</p> <p>Nom : TREMAUVILLE Prénom : José</p>	<p>3 conseillers municipaux titulaires appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges</p>	<p>Liste 1 : 3 conseillers suppléants</p> <p>Nom : MACHABERT Prénom : Annick</p> <p>Nom : GALTAUD Prénom : Ghislaine</p> <p>Nom : BREJAUDE Prénom : Rémy</p>	<p>3 conseillers municipaux suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges</p>
<p>Liste 2 : 2 conseillers titulaires</p> <p>Nom : PAUVRET Prénom : Françoise</p> <p>Nom : BACCON Prénom : Guillaume</p>	<p>2 conseillers municipaux titulaires appartenant à la deuxième liste</p>	<p>Liste 2 : 2 conseillers suppléants</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p>	<p>2 conseillers municipaux suppléants appartenant à la deuxième liste</p>

⇒ **Adressage : ajout de numéro de rue**

Madame Le Maire informe de la nécessité d'attribuer un nouveau numéro de rue suite à la construction d'une nouvelle maison. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout du n°1185 Route de Ventéjous

⇒ **Questions diverses**

- **Réfèrent moustique tigre** : Marcel CHIAPELLO a été désigné référent.

- **COURS DE GYM**

Mme CHABIN Sylvie s'est proposée pour animer des séances d'activités physiques — gym douce, étirements, etc. — destinées à un public autonome, différent des cours « seniors » déjà proposés à Cournou. Elle va réaliser un sondage afin de connaître l'intérêt des habitants du village et fera passer une information dans la lettre communale.

- **LOCATION SALLES DES FETES**

Une pochette est dorénavant à la disposition des référents « location salle des fêtes » comprenant :

- . Un imprimé de demande de location avec un état des lieux avant et après la location
- . Le règlement intérieur
- . Une convention de prêt de tables, chaises (gratuit)
- . Les demandes de location avec attestation d'assurance et chèques de caution

Référents :

- . Cournou : Fabrice
- . les Roques : Françoise
- . St Vincent : José

Les référents doivent obligatoirement prévenir Bénédicte d'une location de salle.

- **TRAVAUX DIVERS**

- . Nettoyage salles des fêtes

Véronique a demandé 2 devis pour un nettoyage complet des 3 salles des fêtes.

- . Réfection toiture salle des fêtes des Roques

Attente devis

- . Achat hotte pour la salle des fêtes des Roques

Véronique voit pour du matériel professionnel

- . Suite dégâts, la peinture du plafond de la salle des fêtes des Roques va être refaite

- . Appartement Cournou

Attente devis pour électricité, plomberie, isolation etc ...Tout doit être remis aux normes

- . Débroussaillage terrain Costas Lourdas

Dépense déjà budgétisée par l'ancienne municipalité. En attente du retour devis

- . Salle des fêtes de Cournou : Devis plaquiste en attente

Certains petits éclairages au sol devant l'église ne fonctionnent plus = voir si possibilité de réparer

- **INVITATIONS**

- . Groupama = 21/05 de 18h/20h, visite torrédaction Luzech
- . Mairie Duravel 9/05 - 21h = spectacle de rue Les Mignonettes
- . M. Rigal (Département) - 8/05 - 18h - Lamothe Cassel
- . 8/05 - 11h30 St Vincent = cérémonie + apéritif
- . Grézels, inauguration traversée du bourg = 27/06 - 11h

- **LETTRE COMMUNALE**

Sujets à aborder :

- . déjections canines :
- . Poches crottes chien à disposition : Proposition d'arrêter d'en mettre car systématiquement volées

. **PSVD'OIT**

Les dirigeants du club ont été reçus par Véronique et Fabrice. À ce jour, l'entretien du stade, des vestiaires et du local est entièrement assuré par la commune de Saint Vincent, en plus d'une subvention versée au club. Le conseil municipal a voté à l'unanimité contre le maintien de cette subvention. Les dirigeants seront de nouveau rencontrés afin de demander que le PSVD'OIT prenne en

charge tout ou partie de l'entretien, dans le cadre d'une convention. À défaut d'accord, la commune de Saint Vincent se désengagera.

La finale « Abel Chéron » est maintenue sur le stade de St Vincent le 14 mai prochain

Questions / propositions Française :

- Salle des fêtes des Roques : récupérée après une location, très sale + tables de la cuisine abimées. Le comité d'animation va racheter des tables
- Garage à vider : communiquer la date souhaitée à Véronique pour que les employés communaux amènent la benne
- Sortie pour les anciens : au Cabaret du Petit Paradis à Pont du Casse au moment des fêtes de fin d'année. Ne fait pas partie des prérogatives de la Mairie = voir pour une organisation par le Comité d'animation.

Madame le maire lève la séance à 23h00

La secrétaire de séance,

A Machabeu



Le Maire,
Véronique LABRANDE

[Signature]